

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 4 OCTOBRE 1889

C. A. CHÉNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## FEUILLETON

### LES DEUX SŒURS.

PREMIÈRE PARTIE.

V

(Suite.)

—Qui donc sait si bien quand mon travail ne peut plus suffire et que je suis dans la détresse ? se demandait Gervaise.

Le nom de celui qu'elle soupçonnait d'être son bienfaiteur inconnu était dans son cœur et sur ses lèvres.

—C'est Thomas, disait-elle.

Un jour, elle le rencontra et voulut lui exprimer sa vive reconnaissance.

Thomas parut très étonné...

—Je ne sais vraiment pas ce que vous voulez dire, lui répondit-il. Je ne saurais accepter des remerciements qui ne me sont point dus. J'avais de l'amitié pour votre mari défunt, et je vous viendrais certainement en aide si, étant dans la peine, vous vous adressiez à moi ; mais jusqu'à présent, je suis bien forcé de vous le dire, je n'ai rien fait pour vous.

Après ces paroles de Thomas, convaincue qu'il n'était pas son bienfauteur, Gervaise se demanda :

—Puisque ce n'est pas lui qui vient toujours si à propos me secourir, qui est-ce donc ?

Elle chercha et ne trouva point.

Suzanne grandit : elle devint habile à manier l'aiguille et, comme sa mère, une excellente ouvrière. Elles eurent du travail pour deux et le gain de chaque journée fut doublé.

La situation s'améliora sensiblement et les inquiétudes de l'avenir disparurent. Assurément, on n'était pas riche, mais en travaillant beaucoup, puisque l'on ne manquait jamais d'ouvrage, avec de l'ordre et une sage économie on pouvait vivre.

—Il faut nous dépêcher, Suzanne, dit Gervaise ; nous n'avons pas de temps à perdre, car il faut que cette robe soit achevée ce soir : nous l'avons promise pour demain dimanche.

—Soyez tranquille, ma mère, elle sera terminée, répondit la jeune fille sans cesser de pousser son aiguille.

Elle travaillait avec autant d'activité que les jours précédents ; mais cette activité était fiévreuse ; elle n'avait déjà plus le même cœur à l'ouvrage.

Gervaise s'aperçut qu'elle était rêveuse, préoccupée.

—Suzanne, lui dit-elle, tu penses à ce que t'a dit hier soir la femme des Huttes.

—Ma mère, vous vous trompez, répondit-elle ; je ne pense pas à cela.

Elle mentait audacieusement. C'était au contraire son unique pensée.

—Sur le moment, reprit Gervaise, les paroles de la Manette m'ont fait quelque chose ; mais la nuit, en y réfléchissant, j'ai compris qu'elle avait tout simplement voulu nous amuser, comme elle l'a dit elle-même, ou plutôt se moquer de nous toutes.

Moi, je suis persuadée que Manette n'est pas une méchante femme ; mais elle est un peu folle, et, quand elle se met à jacasser, elle raconte toutes les drôleries qui lui passent par la tête. Tout ce qu'elle nous a dit n'a pas le sens commun ; il faudrait être stupide pour en croire un seul mot.

Suzanne parut donner raison à sa mère en gardant le silence.

Gervaise jeta un regard sur sa fille et, à son tour, resta silencieuse.

Suzanne put alors s'absorber complètement dans ses pensées.

Elle se répétait les paroles de la rebouteuse et, avec une mémoire prodigieuse, elle se rappelait chaque mot et reconstruisait toutes les phrases.

Elle se souvenait qu'elle avait interrogé la rebouteuse et que, répondant à cette question : "M'avez-vous dit la vérité ?" Manette avait répliqué d'une voix sombre :

"Oui, je t'ai dit la vérité. Hélas ! je voudrais m'être trompée !"

Elle se souvenait encore, qu'ayant demandé l'explication de ces paroles, la rebouteuse lui avait répondu :

—Plus tard.

Or, ces paroles avaient frappé Suzanne, elles l'inquiétaient ; elles étaient un nuage dans l'horizon de son rêve, une ombre ou une tache dans le ciel étoilé de son avenir.

Evidemment, la femme des Huttes ne les avait pas prononcées sans intention. Mais qu'avait-elle voulu lui dire ou lui faire entendre ? Suzanne cherchait vainement à se les expliquer et à en comprendre le sens mystérieux. Elle voulait la joie sans trouble, le bonheur sans amertume. Ce point noir suffisait pour lui enlever sa tranquillité, car il se présentait à elle comme une menace.....

—Oh ! se dit-elle, il faut que je sache.....

Elle chercha encore à interpréter la pensée de Manette ; mais elle se trouvait en face d'une énigme.

—Non, non, pensa-t-elle, c'est inutile, je ne comprends pas, je ne veux pas comprendre. Mais je veux savoir, je saurai. Demain, j'irai aux Huttes, je verrai la sorcière.

VI

C'est avec raison qu'on appelait l'habitation de la rebouteuse des Huttes une cabane. Elle est bâtie au pied d'un énorme rocher, qui sert de base à un amoncellement de roches monstrueuses. A la vue de ce colosse de granit, dont l'œil ose à peine mesurer la hauteur, on éprouve un saisissement extraordinaire dans lequel se mêle comme un sentiment de crainte. Se dressant perpendiculairement et rayé de crevasses profondes, il présente des saillies et des aspérités de formes bizarres : des pointes aiguës, des corniches dentelées et d'autres parties de roche, qui s'avancent horizontalement, pareilles à de gigantesques gargouilles.

On se demande si un de ces blocs en surplomb ne va pas se détacher tout d'un coup du flanc des roches et écraser la cabane dans sa chute terrible. Mais depuis plus d'un siècle que l'habitation de Manette a été construite, ces pierres énormes, qui semblent suspendues comme une menace permanente, sont toujours dans le même état. Elles sont insensibles aux injures du temps ; elle ne craignent ni la pluie, ni la neige, ni le soleil qui les brûle et elles jettent à l'ouragan un perpétuel défi.

La cabane a deux murs de côté, construits avec des pierres enlevées aux roches de la montagne, et une façade tournée vers la vallée regardant Marangue. La façade a deux ouvertures : la porte et la fenêtre. Celle-ci est garnie de forts barreaux de fer ; la porte en bois de chêne épaisse, ayant en plus de sa serrure un énorme verrou, est solidement assise sur ses gonds. Le quatrième mur, celui qui est opposé à la façade est formé

par le rocher contre lequel la cabane s'appuie.

Quand on entrait chez la femme des Huttes, on pouvait supposer que sa demeure ne se composait que d'une seule pièce. Mais au fond, dans le rocher, cachée dans l'ombre, se trouvait une petite porte bordée de lames de fer et ayant aussi une forte serrure. Il y avait là autrefois une crevasse ; on l'avait élargie à coups de marteau et de ciseau jusqu'à ce que l'ouverture pût livrer passage à une personne. Ensuite, le marteau avait continué son œuvre et creusé dans le rocher une grotte de deux mètres carrés.

L'habitation se composait ainsi de deux pièces, la cabane proprement dite et la grotte du rocher, réduit mystérieux où jamais un étranger n'entra.

L'ameublement de la cabane se composait d'un lit, d'une vieille armoire, d'un bahut écorné, vermoulu, d'une table boiteuse, d'un fauteuil à haut dossier, de deux escabeaux et de trois chaises de bois. On voyait dans un coin un pot et deux casseroles de fonte ; sur une planche, de la vieille vaisselle ébranchée, et sur d'autres, des flacons, des bouteilles, des fioles, le tout étiqueté et rangé avec symétrie sur les rayons.

Ces divers récipients contenaient des huiles, des essences, des produits pharmaceutiques, des substances de toute nature et particulièrement les remèdes dont la rebouteuse se servait pour guérir ou soulager ses semblables et qu'elle préparait elle-même.

Des racines, des plantes, des herbes et des fleurs séchaient attachées à des cordes tendues le long des poutres.

C'est là, dans cette pauvre et triste demeure, où elle était née, où sa mère et son père étaient morts, où elle avait aimé et souffert, que la vieille Manette était revenue, après une très longue absence, et où elle vivait depuis dix années.

Dès les premiers temps, elle avait singulièrement provoqué la curiosité des gens du pays, même des vieillards qui l'avaient connue jeune fille. Elle ne répondait pas aux questions qui lui furent adressées et elle se couvrit d'un voile impenétrable.

On s'occupa d'elle beaucoup. Elle laissa dire.

Objet d'étonnement pour les uns, d'effroi pour les autres, s'entourant de mystères et en donnant, peut-être par calcul, des allures étranges, elle semblait vouloir justifier l'opinion de ceux qui croyaient à son pouvoir surnaturel et la considéraient comme une sorcière.

Nous saurons bientôt ce qu'était réellement la femme des Huttes et quel but elle poursuivait.

Or, le dimanche matin, Manette était près de son feu, assise dans un grand fauteuil du temps de Louis XVI. Elle venait de prendre un bol de café au lait, son déjeuner de tous les jours.

On frappa à la porte de la cabane. Manette se leva et alla tirer le verrou. Même dans le jour, la porte était fermée ainsi. La rebouteuse paraissait avoir peur des gens mal intentionnés ou des voleurs.

—Manette, c'est moi, dit une voix d'homme au dehors.

—Bien, bien, répondit-elle.

Elle tourna deux fois la clef dans la serrure et la porte s'ouvrit. Un homme entra. Derrière lui, la vieille referma la porte.

Ce personnage paraissait avoir de quarante à quarante-cinq ans. Il

était grand, robuste et plein de santé. A première vue, il inspirait la sympathie. Son visage était épanoui et souriant. Il avait la physionomie ouverte et son regard doux, bienveillant, annonçait une nature honnête, franche et loyale.

Il portait le costume moitié bourgeois, moitié campagnard des riches propriétaires de la contrée : un gros paletot marron sur lequel il avait jeté une limousine de voyage, et des bottes à hautes tiges qui montaient au-dessus des mollets et cachaient la partie inférieure de son pantalon de drap de Sedan.

Tout en entrant il se découvrit, et tenant à la main son chapeau de feutre gris à larges bords, il salua la vieille femme avec beaucoup de déférence.

—Je t'attendais, dit-elle en lui tendant la main.

—Autant que possible, Manette, je tiens à être exact.

—C'est vrai, tu ne te fais jamais attendre.

—L'exactitude est un de mes devoirs envers vous.

—Ah ! tu les remplis dignement tous, mon brave Thomas.

—Je cherche à justifier la confiance que vous avez mise en moi.

Depuis longtemps tu m'as prouvé que tu la méritais. Mais, va, quand je suis allée vers toi, je t'avais jugé ; j'étais certaine de ne pas me tromper. Non seulement tu as su remplir ta tâche, mais tu as été au delà de mes espérances.

—Prenez garde, Manette, vous allez me donner l'orgueil.

—Je n'ai pas cette crainte, répliqua-t-elle en souriant ; ton âme est bien trempée, vaillante et forte comme tes bras, et il n'y a pas dans ta tête de place pour ces fumées-là.

"Mais, approche-toi, tu t'assieras sur le feu en face de moi."

—Je n'ai pas froid, vraiment, répondit-il, en enlevant sa limousine qu'il jeta sur la table avec son chapeau. J'ai marché un peu vite et les chemins de neige sont difficiles ; en dehors de cela, la température s'est beaucoup radoucie ; d'ici deux ou trois jours nous aurons sûrement du dégel.

—Tant mieux. Les provisions de bois commencent à s'épuiser ; les femmes de Marangue et des Huttes pourront aller ramasser dans la forêt le bois des branches brisées par la tempête de l'autre nuit.

Pendant que Manette se ploutonnait tranquillement dans son fauteuil, Thomas prit une chaise, s'assit et présenta seulement les semelles de ses bottes au brasier du foyer.

—Maintenant, fit la rebouteuse, nous pouvons causer. Je ne t'ai pas dit des nouvelles de ta femme, de tes enfants... ils vont bien, n'est-ce pas ?

—Très bien. Depuis qu'ils ont tous la joie au cœur, la santé m'inspire plus aucune inquiétude.

—Parlons donc de nos affaires, de tes affaires, veux-tu dire, se reprit-elle en souriant. Je t'écoute Thomas.

—Ainsi qu'il était convenu, je me suis rendu hier à Pertuiset et j'ai vu le notaire que je connaissais déjà. Il m'a donné des renseignements aussi complets que possible et j'ai pris note des conditions de la vente, qui sont ordinaires. Le vaste et beau domaine de Salerne est partagé en trois lots : le premier, qui comprend le château, son parc et les bois qui s'étendent jusqu'à Villiers ; la ferme de l'Étang, qui est la plus importante, forme le deuxième lot, et celle de Terre-Blanche le troisième. Toutefois, le domaine pourrait être vendu en totalité si un acquéreur se présentait. La mise à prix des trois lots réunis est de cinq cent mille francs. L'adjudication aura lieu sur une seule enchère.

—Il y a le château, dit Manette ; pour le moment nous n'en pouvons rien faire.

—C'est vrai. Mais il est loué pour huit années encore à un riche négociant hollandais retiré des affaires, qui a dans son bail l'obligation d'entretenir les bâtiments et le parc en bon état.

(A continuer.)

*Extraits des titres des anciens fiefs et seigneuries de la province de Québec, compilés et publiés, en 1803, par Louis Charland et W. Fondenvel-den, arpenteurs, et certifiés authentiques par Geo. Poir-null, secrétaire et registraire provincial.*

(Suite.)

No 155.

STE. CLAIRE.

Concession du 17<sup>me</sup> Mars, 1693, faite par Louis de Buade, Gouverneur, et Jean Bochart, Intendant, à René Lepage, d'une lieue de terre de front à prendre à une ligne qui sera tirée au Nord-est et Sud-ouest, pour terminer la profondeur de la concession du Sieur Couillard de l'Épinay, située à la rivière du Sud, avec deux lieues de profondeur, joignant d'un côté au Nord-est la prolongation de la ligne qui fait la séparation des terres du dit Sieur de l'Épinay, d'avec celle du Sieur Amiot de Vincelot ; d'autre côté, au Sud-ouest, les terres non concédées ; d'un bout, au Nord-ouest, la dite ligne qui termine la profondeur de la terre du dit Sieur de l'Épinay, et d'autre bout au Sud-est une autre ligne parallèle qui termine les dites deux lieues de profondeur.

N. B. Ce terrain est figuré d'après la prise de possession des concessionnaires ; mais comme tel il ne s'accorde ni ne peut s'accorder avec la description ci-dessus ; les limites de la concession de la rivière du Sud différant de beaucoup de celles que mentionne le titre, la situation des seigneuries voisines doit nécessairement en être affectée.

Registre d'Intendance, Lettre D. No. 4, Folio 12.

No 156.

VINCELOT.

Concession du 3<sup>me</sup> Novembre, 1672, faite par Jean Talon, Intendant, à Demoiselle veuve Amiot, d'une lieue de terre sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve St. Laurent, depuis le Cap St. Ignace, inclui compris, jusqu'aux terres non-concédées.

Registre d'Intendance, No. 1, Folio 26.

No 157.

AUGMENTATION DE VINCELOT.

Concession du 1<sup>er</sup> Février 1693, faite par Louis de Buade, Gouverneur, et Jean Bochart, Intendant, au Sieur de Vincelot, d'une lieue de terre de front avec deux lieues de profondeur, derrière et au bout de son fief de Vincelot, au Cap St. Ignace, qui a pareillement une lieue de front seulement, sur une lieue de profondeur, suivant les alignemens généraux de ce pays.

Registre d'Intendance, No. 4, Folio 9.

No 158.

BONSECOURS.

Concession du 1<sup>er</sup> Juillet 1677, faite par Jacques Duchesneau, Intendant, au Sieur François Bellanger, des terres qui sont le long du fleuve St. Laurent, du côté du Sud, entre ce qui appartient à la Demoiselle Genevieve Couillard, en remontant le dit fleuve, jusqu'à celle de la Demoiselle veuve Amiot ; contenant le tout une lieue et demie, ou environ, de front, avec deux lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Supérieur, Lettre B. Folio 88.

No 159.

ISLES ST. JEAN.

Concession du 17<sup>me</sup> Mai 1677, faite par Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur, à Demoiselle Genevieve Couillard, d'une lieue de terre de front le long du fleuve Saint Laurent, du côté du Sud, à commencer depuis les deux lieues promises à Noël Langlois, en remontant le dit fleuve, vers ce qui appartient à la Demoiselle Amiot, avec deux lieues de profondeur, ensemble un islet étant dans le fleuve, au devant de la dite lieue de front, contenant quatre à cinq arpens ou environ.

Insinuations du Conseil Supérieur, Let. B. Folio 39.

No 160.

LESSARD.

Concession du 30<sup>me</sup> Juin, 1688, faite par Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur, et Jean Bochart, Intendant, à Pierre Lessard, d'une lieue de terre de front, sur parcelle profonde, située sur le fleuve St. Laurent, proche l'Islet St. Jean, au derrière de la Seigneurie de Mademoiselle Dutarte ; tenant d'un côté à la terre du Sieur de la Chenaille, et de l'autre à celle de François Bellanger ; d'un bout à la Seigneurie de dite Demoiselle Dutarte, et de l'autre aux terres non-concédées.

Registre d'Intendance, No. 5, Folio 23.

No 161.

ST. JEAN PORT JOLI.

Concession du 25<sup>me</sup> Mai, 1677, faite par Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur, et Jean Bochart, Intendant, à Noël Langlois, de la consistance de deux lieues de terre de front, le long du fleuve St. Laurent, du côté du Sud, à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Demoiselle Lacombe, en remontant le dit fleuve, jusqu'à la concession de la Demoiselle Genevieve Couillard, avec deux lieues de profondeur.

Registre des Foi et Homage, No. 44, Page 194, le 23<sup>me</sup> Septembre 1781.

No 162.

REAUDE.

Concession du 16<sup>me</sup> Mars, 1677, faite par Jacques Duchesneau, Intendant, à Demoiselle de Lacombe, d'une demie lieue de terre de front le long du fleuve St. Laurent, à prendre depuis celles qui appartiennent au Sieur de St. Denis, son père, en remontant le dit fleuve, avec deux lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Supérieur, Let. B. Folio 16.

No 163.

ST. ROC.

Concession du 1<sup>er</sup> Avril, 1656, faite par Mr. de la Roche, Nicolas Juchereau de St. Denis, de trois lieues de terre de front sur deux lieues de profondeur, avec les isles et batteries au devant de la dite Concession.

Cahiers d'Intendance, No. 10 à 17, folio 665.

No 164.

STE. ANNE OU LA POCADIÈRE.

Concession du 29<sup>me</sup> Octobre, 1672, faite par Jean Talon, Intendant, à Demoiselle Lacombe, d'une lieue et demie de terre de front sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve St. Laurent, tenant d'un côté à la concession du Sieur de St. Denis ; d'autre aux terres non concédées.

Registre d'Intendance, No. 1, Folio 9.

No 165.

LA RIVIÈRE OUELLE.

Concession du 29<sup>me</sup> Octobre, 1632, faite par Jean Talon, Intendant, au Sieur de la Boutillerie, de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve St. Laurent, savoir une lieue au-dessus et une lieue au-dessous de la rivière Ouelle, icelle comprise.

Registre d'Intendance, No. 1, Folio 6.

No 166.

AUGMENTATION DE LA RIVIÈRE OUELLE.

Concession du 20<sup>me</sup> Octobre, 1750, faite par le Marquis de la Jonquière, et François Bigot, Intendant, à Demoiselle Genevieve de Ramzay, veuve du Sieur de Boisbert, de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, à prendre au bout de la profondeur de la lieue et demie que possède la Seigneurie de la Boutillerie, pour faire avec l'ancienne concession, de 1672, une seule et même seigneurie, au lieu appelé la rivière Ouelle.

N. B. Par le Régistre de la Foi et Homage il parait que, par accord entre Mademoiselle de Lacombe, propriétaire de Ste-Anne, et le Sieur de la Boutillerie, la borne Sud-ouest de la Seigneurie de la rivière Ouelle fut d'abord fixée à un quart de lieue au-dessus de la rivière Ouelle, et par un second accord à un ruisseau nommé le Grand Ruisseau.

Registre d'Intendance, No. 9, Folio 70.

No 167.

ST. DENIS.

Concession du 12<sup>me</sup> Mai, 1679, faite par le Comte de Frontenac, Gouverneur, au Sieur de St. Denis pour et au nom de Joseph Juchereau, son fils, des terres qui sont du côté du Sud, entre celles du Sieur de Ladurantie et du Sieur de la Boutillerie, le long du fleuve St. Laurent, contenant une lieue de front ou environ, sur quatre lieues dans la profondeur de la dite lieue.

Insinuations du Conseil Supérieur, Lettre B. Folio 36.

No 168.

KAMOURASKA.

Concession du 15<sup>me</sup> Juillet, 1674, faite par le Comte de Frontenac, Gouverneur, au Sieur de la Durantaie, qui contient trois lieues de terre de front, sur le fleuve St. Laurent, savoir deux lieues au-dessus de la rivière appelée Kamouraska et une lieue au-dessous, icelle comprise, avec deux lieues de profondeur dans les terres ; ensemble les isles étant au devant des dites trois lieues.

Registre d'Intendance, Let. B. Folio 30 et 31.

(A continuer.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie :

- HON. A. H. PAQUET, Président.
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., Vice-Pr.
C. A. CHENEVERT, Secrétaire Gérant.
DIRECTEURS :
HON. A. H. PAQUET.
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL.
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.
C. A. CHENEVERT, Avocat.
A. DEMERS, Avocat.
DR. A. F. FLEURY.
ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 4 OCTOBRE 1889.

L'HON. M. LAURIER

A TORONTO.

L'Hon. Wilfrid Laurier, chef de l'Opposition au Parlement fédéral, est actuellement en promenade politique dans la province d'Ontario. Il est partout l'objet de démonstrations enthousiastes. Sa présence a relevé le zèle et créé l'unanimité dans le parti réformiste de la province voisine.

Lundi, M. Laurier était à Toronto, la ville la plus importante, mais la plus tory, la plus orangiste de toute la province. Mille personnes se réunissaient pour entendre notre chef, acclamer ses généreux sentiments.

Un des traits caractéristiques de M. Laurier, c'est la bravoure avec laquelle il déclare et soutient ses opinions, quelque soit le lieu où il se trouve ou quelque soit l'auditoire auquel il s'adresse, il s'exprime franchement, ouvertement et dit toute sa pensée sans déguisement comme sans embarras.

Sa parole est si belle, si harmonieuse, toute sa personne si sympathique, son éloquence si élevée, si entraînante, qu'à tout coup, il crée la conviction et soulève les applaudissements.

Son discours de Toronto a été à la hauteur de ses plus grands succès.

M. Laurier a abordé de front et traité à fond les questions politiques du jour. Il a traité en maître la question du règlement des biens des Jésuites et prouvé que le gouvernement Mercier avait accompli un grand acte politique en même temps que réparé une grande injustice, mais sans injure à la Reine, à son Trône et à sa dignité. Il a ainsi détruit le préjugé que les loges orangistes avaient répandu parmi les classes ignorantes et fanatiques.

La démonstration a été tellement victorieuse qu'un des organes anti-jésuites, les plus influents de la province, le Globe de Toronto, a été obligé de la reconnaître le lendemain dans les termes suivants :

" Ces explications sincères, larges, généreuses tout en étant pratiques, doivent convaincre tout homme raisonnable que la Législature et le peuple de Québec, quelque soit l'interprétation honnêtement donnée au préambule du bill des Jésuites, n'ont jamais adopté et supporté cet Acte avec l'intention d'enlever quoique ce soit à la Reine ou d'attribuer une juridiction civile au Pape. "

M. Laurier a défendu les Canadiens-français et l'Eglise catholique contre les attaques insensées des orangistes, du Mail, de M. McCarthy, M. Meredith et de la clique tory d'Ontario.

Les applaudissements réitérés qui ont accueilli ses éloquents paroles, prouvent que le parti réformiste d'Ontario maintient énergiquement son programme d'égalité et de justice égale entre les races et les croyances qui divisent le peuple d'Ontario.

La présence de l'Hon. M. Mowatt et de tous ses collègues du gouvernement local d'Ontario, ajoutait encore à l'importance de cette détermination.

L'Hon. M. Laurier a traité ensuite la question des relations commerciales du Canada et fait ressortir les avantages qui résulteraient d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

M. Laurier a terminé son discours par un appel à la paix, à la concorde, à la confiance mutuelle entre les races et les croyances diverses qui se divisent la confédération, qui seules peuvent sauver la constitution et assurer au pays un avenir prospère et heureux.

L'Hon. chef de l'Opposition ne pouvait rendre à la province de Québec et aux canadiens-français un plus grand service que celui de les faire connaître tels qu'ils sont à nos voisins égarés de la province d'Ontario.

Son discours publié dans tous les journaux aura pour effet d'en appeler à la froide raison du peuple et de rallier le parti réformiste comme un seul homme autour du drapeau du droit et de la justice pour tous.

Les partis politiques et leurs chefs.

(De l'Union Libérale).

Si les forces vives d'un parti politique se recrutent pour une large part dans le nombre de ses partisans, si le zèle et la discipline de ceux-ci, président à la formation des partis et à leur maintien sont choses indispensables, à ces divers gages de succès il faut en ajouter un autre qui, essentiel par lui-même, complète et se rattache intimement aux précédents ; c'est celui des chefs.

Le chef d'un parti politique, c'est l'âme dirigeante de toute cette vaste organisation. Son rôle est aussi difficile que périlleux. A lui il appartient de choisir parmi les siens et de grouper à ses côtés les soldats dont le dévouement et l'activité sauront lui être utiles, à lui il appartient d'arborer les couleurs qui réunissent ses partisans dans la victoire qui leur servent de point de ralliement au sein de la défaite.

Puisque le rôle du chef est si important, puisqu'il personnifie les idées de son parti, puisqu'il est le reflet de ses aspirations, il ne sera pas sans intérêt d'étudier les rôles respectifs qu'ont joués dans l'histoire et que jouent encore actuellement les chefs des deux partis qui se disputent le pouvoir en Angleterre et au Canada.

Occupons-nous d'abord de la politique impériale.

Le titre de libéral, entend-on dire bien souvent, n'est qu'un vain mot, une appellation creuse, et celui qui le porte ne professe nullement, à un degré quelconque, à ses adversaires, les idées de progrès, de liberté, d'avancement dont il se plaie à se faire l'apôtre.

Ouvrons pourtant l'histoire d'Angleterre et voyons à qui la mère patrie est redevable des libertés, plus complètes que celles de tous les peuples européens, dont elle jouit aujourd'hui.

Personne n'ignore l'état presque archaïque où était réduite l'Angleterre au commencement de ce siècle, à la suite de longues années du régime tory le plus austère.

La chambre ne représentait plus les volontés du peuple ; les vieux lords toriens s'acharnaient à maintenir les anciennes divisions électorales qui, œuvres de longues années de savants remaniements, leur assuraient la majorité au mépris de la plus criante injustice faite aux districts ruraux.

Puis, cette odieuse persécution religieuse contre les catholiques, cet éloignement des charges publiques où on les tenait à l'aide du fameux serment du test—une institution bien tory celle-là—que tous connaissent.

Il était réservé à trois grands hommes, à trois bienfaiteurs de leur patrie, que le parti libéral a suscités de délivrer le pays de cet esclavage : Grey, Russell et Brougham. Ces trois hommes, également illustres à leur époque que grands dans l'histoire, réussirent au prix des travaux les plus héroïques à introduire le "Bill des réformes électorales" qui délivra le peuple du joug de la vieille aristocratie anglaise, puis ils couronnèrent leur grande œuvre par l'émancipation des catholiques.

Après eux Lord Melbourne prend la direction du parti libéral. Il mar-

cha sur les traces glorieuses de ses prédécesseurs et son administration, toute de générosité et de bienfaisance, se caractérise par l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies soumises au sceptre de son roi, dans tous les endroits du globe où flotte le drapeau de l'Angleterre. Puis il met tous ses efforts et combat avec succès cet affreux fléau qui ravage la mère-patrie, le paupérisme.

Lisons maintenant les plus belles pages de l'histoire du parti conservateur anglais.

Où sont les héros, où sont les bienfaiteurs ? Montrez-nous donc vos grands hommes, montrez-nous ceux qui ont affranchi le peuple. Où sont vos héros auxquels on est redevable de l'émancipation des catholiques, de l'extinction du paupérisme, de la liberté commerciale ? Faites-nous voir vos Cobden, vos Adam Smith, vos Robert Peel.

D'Israël a fait de grandes choses, dites-vous. Soit, il a contribué à une certaine prospérité matérielle de la nation. Sous son règne les armes anglaises ont reculé les limites de l'empire, elles ont écrasé les peuplades sauvages de l'Asie et de l'Afrique. Mais où sont les idées généreuses, les nobles sentiments qui caractérisent si bien l'adversaire de D'Israël, l'immortel Gladstone, ce noble vieillard qui couché sous le poids de ses quatre-vingts ans, un pied dans la tombe, après au-delà d'un demi siècle de luttes et de combats, se refuse un repos si glorieusement gagné pour employer les derniers jours de sa vigueur et de son éloquence à la revendication des libertés d'un peuple opprimé.

Voilà le vrai libéral. Puis, mettez en regard de celui-là cet autre politicien, cet homme aux idées larges et généreuses qui préside aujourd'hui aux destinées du parti conservateur anglais. L'Irlande dans la terreur, les prêtres odieusement persécutés, les députés patriotes jetés dans les fers, la ruine, la désolation de tout un peuple, l'émigration en masse voilà ses œuvres. Elles sont dignes de lui et de son parti.

Si maintenant après l'Angleterre nous étudions le rôle que jouent au Canada nos hommes politiques, nous croyons que la comparaison est encore toute à l'avantage des nôtres.

Sans doute nous touchons ici à un terrain brûlant, tourmenté par nos querelles et nos controverses de chaque jour. Et nos politiciens contemporains, l'histoire ne les a pas encore jugés et le temps n'a pas effacé autour de leurs noms le souvenir des luttes pleines d'acrimonie et de haines qui empêche de les juger avec impartialité.

Nous dirons cependant que le parti qui compte parmi les siens des hommes tels que les Laurier, les Blake, les Mercier, n'est pas au-dessous de la tâche qui lui incombe, qu'il est digne de continuer les glorieuses traditions du grand parti libéral anglais.

Il est permis de douter que Sir John laisse une réputation de politicien sans tâche aussi belle que celle laissée par l'Hon. M. McKenzie, aussi belle que celle que laisseront M. M. Laurier et Blake.

Enfin, dans l'arène provinciale il n'y a pas de parallèle à établir et nous cherchons vainement dans les rangs de l'opposition un homme capable de croiser le fer avec celui qui commande aujourd'hui aux forces libérales. Car M. Taillon, avec sa probité farouche, sa voix de Jupiter Tonnant, son esprit gaulois et son gosier de rossignol n'est pris au sérieux par personne et il n'est pas plus un chef de parti que M. Tardivel n'est bedeau d'une loge de franc-maçons.

TURPIN.

LES REVENUS ET LA RÉCIPROCITÉ.

(De la Patrie.)

La lutte qui va s'ouvrir aujourd'hui dans Richelieu va rouler sur la réciprocité, comme celle de Joliette :

Une des objections les plus sérieuses de nos adversaires au projet de réciprocité absolue c'est que la suppression des revenus de l'importation avec les Etats-Unis causera une perte de \$7,000,000 qu'il faudra, disent-ils, combler par la taxe directe. Voyons ce qu'il y a de sérieux dans cette prétention.

Admettons que nous aurions à sacrifier les droits sur les importations des Etats-Unis, qui se sont élevés en chiffres ronds en 1887 à \$7,300,000, le revenu total, pour l'excise et les douanes ayant été de \$28,587,000 ; déduisons de ce chiffre ce que nous

avons perçu sur les importations des Etats-Unis, et il reste une balance de \$21,388,000, qui serait notre revenu avec la perte des droits sur les produits américains.

En 1880, notre revenu des douanes et de l'excise a été de \$18,479,050. Sur cette base, admettant la perte de \$7,300,000, nous aurions encore un revenu excédant de \$2,000,000 celui de 1880. En 1881, notre revenu a été de \$23,942,000, et sur la même base, il serait de \$2,546,000 moindre que celui perçu en 1881. Maintenant le revenu en 1881 a été de \$2,000,000 plus élevé que le revenu en 1878, et la dépense en 1881 a été réellement plus grande que celle que le pays était justifiable de faire ou est justifiable de faire aujourd'hui.

Maintenant, nous serait-il possible d'affecter des économies ? Nous qui avons augmenté nos dépenses de \$13,486 000, chiffre auquel elles étaient en 1868, à \$35,658,000 en 1887, une augmentation moyenne quatre fois plus grande que celle de la population, pouvons-nous faire des réductions dans les dépenses ? S'il ne nous est pas possible d'opérer des réductions, il ne nous est pas possible d'éviter la ruine ; si nous ne pouvons pas réduire nos dépenses, nous allons à la banqueroute, et vaut autant tout abandonner. Mais il est possible de faire des réductions. Nous pourrions abolir cette source de vilénies politiques, l'Acte des franchises, et sauver d'un seul coup \$400,000. Nous pourrions dépenser un peu moins pour les édifices et travaux publics.

Les Etats-Unis avec toutes leurs richesses n'ont de bureaux de poste que dans 86 cités. Ils ne donnent de bureaux de poste qu'aux grandes cités comme New-York et Buffalo.

Nous pourrions aussi économiser en abolissant le système vicieux des mises à la retraite et des pensions.

Il s'agit donc de savoir si nous pouvons, d'après l'arrangement proposé revenir à l'échelle des dépenses de 1881.

Si nous pouvons faire cela, si nous admettons que nous perdrons \$7,300,000, et si nous admettons qu'il n'est pas possible de rajuster notre tarif, ni de combler cette perte par une augmentation de revenu venant d'autres accises, ce qu'il est possible de faire sans aucun doute, si nous admettons cela, pour les fins de la discussion, nous sommes encore justifiables de dire qu'il est possible de revenir à la dépense de 1881, et que nous aurions assez de revenu sans faire aucun changement dans notre tarif, même avec la réciprocité illimitée.

Cela s'élève aujourd'hui à \$200,000 ou \$300,000. Nous pourrions économiser sur les subventions aux chemins de fer, et éviter la répétition de petites scènes comme celle de la chambre il y a quelques années. Nous pourrions économiser en mettant une fin au système corrupteur qui consiste à donner des subventions de \$3,200 par mille à des lignes de chemin de fer inutiles. Nous pourrions supprimer toutes ces subventions pour le plus grand avantage de notre trésor, de la moralité publique, de notre charte, de nos espérances dans l'avenir non-seulement en ce monde, mais aussi dans l'autre. Nous avons dépensé des millions de piastres pour transporter des immigrants aux Etats-Unis à travers notre pays, et nous pourrions supprimer toute cette dépense pour le plus grand avantage du public.

Nous pourrions réduire quelque peu, le coût du service civil. Nous avons beaucoup d'employés civils qui sont d'anciens officiers et dont les services ne sont pas réellement suffisamment rémunérés, mais nous en avons un grand nombre dont les services ne valent pas un chelin par année, et sont inutiles. Un homme d'affaires pourrait prendre charge des différents départements du service civil du pays, les administrer comme un administrateur une maison commerciale, en augmentant l'efficacité de 20 pour 100, et réduire le coût de 25 pour 100. De plus, si nous avions des relations amicales avec nos voisins nous pourrions réduire les dépenses de la milice de 1,000,000 de piastres par année, et ce que nous dépenserions au-delà serait pour la plus grande partie gaspillé. Nous réduirions aussi le coût de la législation.

S'il devenait nécessaire de réviser notre système de représentation, nous pensons qu'un député devrait suffire à représenter 40,000 au lieu de 20,000 ; nous pourrions gérer les affaires du pays avec la moitié des députés actuels, et quant au Sénat tout irait aussi bien avec un nombre réduit, variant entre six à seize, vu que le Sénat est simplement une petite ligue de très peu d'utilité. Nous pourrions nous dispenser d'accorder des subventions pour le transport des malles.

Où, il est possible de réduire nos dépenses suffisamment pour compenser toute la perte que nous subirions des droits américains. Nous pourrions réduire nos dépenses de \$7,000,000 avec beaucoup d'avantage pour nous-mêmes, pour la morale, pour le contribuable, et en même temps avoir un meilleur gouvernement que celui que nous avons aujourd'hui. Nous pourrions arriver en supprimant les moyens de corruption dont le gouvernement se sert avec tant de prodigalité dans l'administration du pays. Et de plus on doit se rappeler que toute politique

qui augmentera la prospérité du pays augmentera les moyens des contribuables pour payer les taxes.

Touto politique qui augmentera la richesse et la population de ce pays augmentera inévitablement les importations ; celui qui a de grands revenus consomme plus que celui qui est gâté dans ses ressources ; et si nous pouvons rendre la grande classe des producteurs prospère, et en même temps en augmenter le nombre considérablement, nous ne devons avoir d'autre crainte au sujet du revenu que peut-être un dérangement temporaire pour une année ou deux, pendant que nous travaillerons à réduire nos dépenses.

P. M. SAUVAILLE.

AUX ELEGTEURS

— DU —

COMTÉ DE BERTHIER.

La Révision finale des listes électorales du comté de Berthier commencera la semaine prochaine et aura lieu comme suit :

Ville de Berthier.—Samedi à deux heures de l'après-midi, le douze octobre courant, au bureau du Réviseur, M. P. Tellier, N. P.

Paroisse de Berthier.—Lundi le quatorze octobre courant, à dix heures du matin, à la salle publique de la dite paroisse.

Ile Dupas.—Mardi le quinze octobre courant, à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique de la dite paroisse.

Lanoraie.—Mercredi le seize octobre courant, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

Lavaltrie.—Mercredi le seize octobre courant, à deux heures de l'après-midi au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

St. Barthélémy.—Jeudi le dix-sept octobre courant, à dix heures de l'avant-midi au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

St. Cuthbert.—Vendredi le dix-huit octobre courant, à dix heures de l'avant-midi au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

St. Norbert.—Lundi, le vingt et un octobre courant, à dix heures de l'avant-midi au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

St. Gabriel.—Mardi le vingt-deux octobre courant, à dix heures de l'avant-midi au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

St. Damien.—Mercredi le vingt-trois octobre courant, à dix heures de l'avant-midi au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

Cantons Joliette et Courcelles.—Mercredi le vingt-trois octobre courant, à quatre heures de l'après-midi, chez M. Louis Forest (à la barrière).

St. Zénon.—Jeudi le vingt-quatre octobre courant, à neuf heures du matin, au bureau de poste de St. Zénon.

St. Michel des Saints.—Jeudi le vingt-quatre octobre courant, à deux heures après-midi, au bureau du Conseil Municipal de la dite paroisse.

La nouvelle association conservatrice de Berthier a voulu signaler sa naissance par une tentative de défranchiser une notable partie des électeurs nationaux du comté. Par l'intermédiaire et sous la signature de MM. Victor Allard, Hector Champagne, N. P., J. O. B. Lafrenière et autres, elle a donné avis de centaines de contestations, accumulant pélo-mêle et sans distinction tous les motifs possibles de déqualification.

Les propriétaires, locataires, occupants, rentiers, fils de cultivateur, sont contestés chacun en particulier et sans distinction, parcequ'ils ne sont pas en âge, ni sujets britanniques, ni propriétaires, ni locataires, ni occupants, ni rentiers, ni fils de cultivateurs ni pêcheurs.

La petite clique a cru jouer un bon tour aux électeurs et les mettre dans l'impossibilité de répondre à la fois à tant d'accusations.

Nous dénonçons cette tactique à tous les honnêtes gens du comté. Nous invitons nos amis qui ont reçu des avis, de prendre note des dates ci-dessus, et d'être présents

avec leurs papiers et leurs témoins, afin d'établir leur droit au suffrage.

Que tous ceux qui ont à cœur d'exercer leurs droits de citoyens se mettent à l'œuvre pour déjouer les complots des petits intrigants qui n'espèrent réussir qu'en défranchisant une majorité des électeurs.

Voici la liste des demandes de déqualification déposées par M. Victor Allard et autres entre les mains du Réviseur jusqu'à cette date.

AVIS AUX INTÉRESSÉS.

VILLE DE BERTHIER.

- MM. Joseph Duval, Eugène Farly, O. T. Beaulne, Louis Ferland, Godfroi Lévesque, Louis Hétu, Louis Joseph Fernet, Hermas Roch, Léandre Héault, D. Z. Bessette, Joseph Leclère, Emmanuel Gilbert, François Lauzon, Raoul Tranchemontagne, A. A. Tranchemontagne, F. R. Tranchemontagne, Maxime Lafontaine, Franklin Lafontaine, Azarie Robitard, Norman Aubuchon, Joseph Cayer, John Ralston, Simon Farly, Louis Gamache, André Yale, Ernest Plouffe, Alfred Carpentier, Hercule Etn, Edmond Miller, Rodolphe Dumais, Lazare Robitard, Narcisse Dumais, Clovis Mainville, George L'Éuyer, Louis Désy, Rémi Guibault, Edouard Bouhanger, Alexis Grégoire, Pierre Lacombe, Joseph Marsaille, Prime Beaulieu, Norbert Côté, Noël Côté, Adélaïde Dumais.

PAROISSE DE BERTHIER.

- Maxime Héault, Joseph Robitard, Léon Guibault, Benjamin Laurence, Pierre Laroche, Charles Amiot, Henry Dauphin, Arthur Champagne, Elie Lefebvre, Théodore Gervais, Fernando Savignac, Joseph Lavigne, Firmin Lavigne, Joseph Lavigne.

ILE DUPAS.

- Narcisse Cournoyer, Rémi Plante, Adolphe Plante, Charles Bérard, Olivier Valois, Damase Groleau.

ST-CUTHBERT.

- Joseph Nault, Xavier Morelle, fils de Jos. Isaac Lebeau, Joseph Bergeron, fils de Nazaire Hercule Petit, Isaac Grégoire, Adelle Maher, Hercule Lavallée, Augustin Aubin, Louis Doucet, Guillaume Bibaud, George Piché, Louis Ricard.

ST-BARTHÉLEMY.

- Philippe Bérard, Elie Gravel, Liboire Dupuis, Joseph Dalcourt, Alfred Dupuis, Louis Brousseau, Léandre Allard, F. X. Comartin, Louis Bari, Napoléon Mayer, Octavien Dufresne, Romain Beauceau, Onésime Bourgeau, Adrien Champagne, Charles Ménard, Alexis Riquier, Joseph Bacon, Adélaïde Deshaies, Joseph Sicard.

LANORAIE.

- Aristide Prudhomme, Joseph Charland, Octave Bonin, Louis Durand, Joseph Bonin.

LAVALTRIE.

- François Forest, Edouard Cailloux, St. GABRIEL DE BRANDON. David Marion, Romulus Racine, Octavien Ménard, Victor P. Jacques, Octave Bellemare, Aristide Chovrette, Désiré Chovrette, Patrick Melançon, Charles Popin, George Turonne,

Alexis Desgoorges.  
Walter Graham,  
Onésime Poirier, forgeron,  
David Béliveau, fils,  
Félix Bastien,  
Joseph St Martin,  
St. ZÉNON.

Octave Desalliers,  
Archibald Desalliers.

St. MICHEL DES SAINTS.

Frs. Beauséjour,  
P. B. Dumoulin,  
Gualbert Ferland,  
James Gouin,  
Damase Laporte,  
Louis Lyonnais,  
Ls. Luchapelle,  
Trefflé Richard,  
Joseph Rocheleau,  
Sicard Carufel,  
Michel Saunders,  
Paul Thérien.

COMTÉ DE JOLIETTE.

On dit qu'il est bien certain que M. Bazinet sera réélu par acclamation dans le Comté de Joliette.

Pas un seul n'osera lui faire d'opposition.

On a parlé du Docteur Lavallée, mais il faudrait que le parti conservateur fut bien peu scrupuleux pour mettre devant l'électorat un homme comme le Docteur Lavallée qui a un passé si peu enviable et portant sur sa tête le lourd fardeau qu'on connaît.

**Achetez le Sorelois Illustré 10 cents seulement.**

L'ÉLECTION DE RICHELIEU.

M. L. Gouin, avocat de Montréal, a été choisi unanimement à la convention de Ste Victoire, tenue mercredi dernier, comme candidat opposant au siège vacant de député à la Chambre des Communes pour le comté de Richelieu.

On ne sait pas encore si M. Gouin acceptera la candidature.

De graves raisons paraît-il peuvent l'empêcher d'accepter.

Si ça arrivait comme cela, ce serait bien malheureux, car il est bien certain que M. Gouin en aurait bientôt fait de M. Massieu qui n'a pour tout mérite à la candidature du Comté de Richelieu que son argent que ses prétendus amis voudraient se partager.

Comme ils seraient bien furieux et bien attrapés ces gens-là si par hasard il n'y avait pas d'opposition dans le comté!!!

Ce serait la plus grande punition qu'on pourrait leur infliger.....Ce serait dix fois pire qu'une défaite.

Pour notre part, bien que ce serait une grande humiliation d'être par acclamation M. Massieu pour le comté de Richelieu, nous ne serions pas trop fâché que les choses tourneraient ainsi.

**LE SORELOIS ILLUSTRÉ**

est en vente au bureau de la GAZETTE DE BERTHIER.

10 CENTS LE NUMÉRO.

**GRANDE ASSEMBLÉE POLITIQUE À ST-FRANÇOIS DULAC.**

Il y aura mardi le 8 octobre courant, une grande assemblée politique à St-François du Lac, convoquée par M. Victor Gladu, M. P. P.

A cette assemblée M. Gladu rendra compte à ses électeurs de sa conduite parlementaire.

Comme plusieurs électeurs du comté d'Yamaska ont aussi droit de vote dans le comté de Richelieu, plusieurs orateurs distingués seront invités, en vue des prochaines élections dans ce comté, à prendre la parole afin de traiter les grandes questions politiques du jour.

Notre député M. Sylvestre a été spécialement invité à cette assemblée.

Il y aura un bateau qui partira de Sorel mardi matin, pour conduire les gens à St. François.

Que tous les amis de la cause nationale se fassent donc un devoir de se rendre en foule à cette démonstration.

**NOTES LOCALES**

Le terme de la Cour Supérieure s'est ouvert mardi dernier à Sorel sous la présidence de Son Honneur le juge Ouimet.

M. C. Beausoleil, M. P. et Madame Beausoleil sont depuis hier à Berthier, les hôtes de M. W. G. McConnell, marchand.

M. L. Gouin, avocat de Montréal et candidat choisi pour le comté de Richelieu, était de passage ici hier, en route pour Sorel.

Notre nouveau vicaire M. Dugas arrivera ces jours-ci, pour remplacer M. Moreau qui est parti dimanche dernier.

C'est le Révérend M. Morin qui a été nommé Chapelain de la Congrégation des hommes de Berthier, en remplacement de M. Moreau.

Le nouveau curé de St-Norbert sera M. Desrochers, ancien sulpicien. M. Geoffroid s'en va curé à St Paul de Joliette.

Mademoiselle Jane Cuthbert, fille de M. E. O. Cuthbert ex-M. P., est partie samedi pour Regina, afin de passer quelques mois chez son frère M. Albert Cuthbert, officier du gouvernement fédéral, dans le Nord-Ouest.

L'ouverture du magnifique marché qu'on a construit à St-Gabriel de Brandon, s'est faite la semaine dernière. Il y avait, paraît-il beaucoup de monde et beaucoup de provisions.

M. Dominique Tessier, qui a été longtemps teneur de livres chez M. Louis Tranchemontagne, vient d'acheter le stock de M. A. D. de Grandpré, de Berthier.

M. Tessier se propose paraît-il, d'ouvrir un magnifique magasin au même endroit.

L'intérieur du Collège de St. Cuthbert est maintenant presque complètement terminé. Les élèves qui font à l'heure qu'il est leurs classes dans l'ancienne école, entreront dans une quinzaine de jours au plus dans le nouveau collège.

C'est certainement une des plus jolies bâtisses que l'on puisse voir.

Il y a eu dernièrement à Montréal réunion de tous les actionnaires de la Manufacture de Sucre de Betterave de Berthier et on espère encore pouvoir en venir avant longtemps à une entente afin de mettre en opération cette usine.

Il y aurait même de nouveaux actionnaires qui se joindraient aux anciens ou qui prendraient eux-mêmes l'affaire en main afin d'assurer le succès de cette entreprise.

Le réviser des listes électorales M. P. TOLLIER, va se mettre bientôt à l'œuvre pour la révision finale des listes et tiendra sa première séance à Berthier le douzième jour d'octobre.

Que ceux qui veulent faire ajouter leurs noms sur la liste, ou qu'on veut faire retrancher soient présents avec leurs témoins et leurs papiers afin de faire la preuve de leur qualification.

**NOTES DIVERSES.**

Nos voisins de l'île de Terre-neuve sont en plaines élections générales.

La visite du gouverneur-général au Nord-Ouest est toute une marche triomphale.

Soixante et seize imprimours au service du gouvernement fédéral sont en grève.

Les libéraux continuent à remporter toutes les élections partielles en Angleterre.

Baptiste Peynaud a sauté neuf fois du haut de la tour du Parc Sohmer, et il emporte avec lui une somme ronde de \$1,000.

La Cour d'Appel est ajournée au 15 novembre, date à laquelle elle rendra jugement dans la cause des Jésuites contre le Mail.

La taxe fédérale s'est élevée l'année dernière à \$30,555,791. En pro-

nant la plus haute estimation des cinq millions de la population, cela fait \$6 par tête, y compris hommes, femmes, enfants, pour tout le Dominion, ou \$30 par chef de famille de cinq membres.

Une bonne partie de la taxe énorme de trente millions et demi payée par le peuple canadien l'an dernier a servi à payer les ouvrages des listes électorales faits en vertu de l'acte des franchises du Dominion et dont on connaît l'horrible gâchis.

Le Witness a découvert que les Jésuites après avoir été la cause directe de la première révolte du Manitoba, en 1870, ont aussi été les fauteurs de la rébellion de 1885, au Nord-Ouest. Et la raison qu'il en donne on ne la devinerait jamais.....c'est que Riel fut élève des Jésuites.

N'est-ce pas que c'est bien trouvé, dit la Minerve, même si c'était vrai. Malheureusement pour la thèse du confère, Riel avait étudié chez les Sulpiciens.

Le Mail attaque l'administration financière de l'honorable M. Shehyn, mais ne peut s'empêcher d'admettre que le trésorier n'est pas un politicien du calibre des Desjardins, qu'au contraire c'est d'après toutes les apparences un fort honnête homme et un habile financier, qui ne trompe pas son monde volontairement, tandis qu'il lui a été très facile de démontrer que M. Desjardins n'a fait que dire blanc et noir sur la question financière.

—En 1850 la fortune des Etats-Unis était de \$8,430,000,000 et celle de l'Angleterre était estimée à plus de \$22,500,000,000, mais depuis les choses ont bien changé. En 1884 la fortune de l'Angleterre était évaluée à \$45,000,000,000 et celle des Etats-Unis, à \$55,000,000,000, chiffre dans lequel les manufactures américaines comptent pour \$5,600,000,000, soit près de la moitié de la valeur de toutes les manufactures européennes réunies, laquelle est évaluée à \$13,000,000,000. On estime à \$10,000,000,000 la fortune de la France et à \$25,000,000,000 celle de l'Allemagne. Les Etats-Unis se trouvent être le pays le plus riche du monde.

Il est rumeur que les brefs pour l'élection de Joliette seront émis lundi prochain et que l'élection aura lieu vers le 15 octobre.

**LA DETTE FÉDÉRALE.**

Tout dernièrement, on télégraphiait d'Ottawa à tous les journaux bleus que le mouvement de la dette fédérale accusait une diminution de \$425,637 pendant le mois d'août.

C'est tout le contraire qui est vrai. Les relevés officiels parus depuis, font voir que la dette a, au contraire, augmenté de \$402,167.

Pas de fausses illusions sous le régime actuel, la marée de la dette monte toujours.

Le Dominion est aujourd'hui chargé d'une dette de \$237,955,133.

**EXPOSITION DU COMTÉ DE JOLIETTE.**

L'exposition du comté de Joliette a eu lieu mardi dernier.

Malgré le mauvais temps il y avait beaucoup d'exposants et une foule de visiteurs.

La journée s'est terminée par un magnifique banquet à l'hôtel Rivard. MM. Neveu et Bazinet, députés du comté étaient présents ainsi qu'un grand nombre d'étrangers au nombre desquels étaient le Rév. Père Pichon, jésuite, le Rév. M. Beaudry, Supérieur du Collège de Joliette, M. P. O. Archambault, avocat de l'Assomption, M. J. E. Faribault, avocat de l'Assomption, M. Forest, du Comté de Montcalm, M. Atechez Mousseau de Berthier et une foule d'autres.

Tous les notables de Joliette étaient aussi présents.

Nombre de santés furent proposées, et maints discours furent faits.

**LES ÉLECTIONS EN FRANCE.**

Les derniers rapports attestent que les républicains ont élu 218 de leurs candidats, les anti-républicains 156 et que 170 nouvelles élections seront nécessaires.

Les conservateurs ont élu MM. Breteuil, Doudanville, Lonbeyan, Mackau, Mongolier et Mgr Froppe.

Des retours de 500 divisions électorales attestent que 224 républicains ont été élus et 158 membres de l'opposition. Parmi les républicains élus il y a 16 modérés et 57 radicaux.

Les oppositionalistes élus comprennent 86 royalistes, 51 bonapartistes et 22 boulangistes.

Dans les 170 divisions où un second tour de scrutin sera nécessaire, on s'attend que 135 seront des républicains. La nouvelle chambre se composera probablement de 369 républicains et 201 membres de l'opposition.

**L'Exposition de 1892.**

La presse parle beaucoup de l'exposition de 1892. La lutte entre les villes de New-York et Chicago, qui aspirent à devenir le siège de l'exposition continue comme de plus en plus. Le prochain congrès transatlantique qui se tiendra à New-York a pas à douter que New-York finira par l'emporter. La métropole est certainement la plus grande ville du continent et celle qui offre, par sa position géographique et ses moyens de communications, les plus grandes garanties pour le succès d'un si vaste projet.

Quoiqu'il en soit, et malgré tout l'esprit d'imitation des Américains, nous ne croyons pas que ceux-ci obtiendront en cela un succès qui pourra rivaliser avantageusement avec celui de l'exposition française. Les Américains sont pratiques mais ils n'ont pas ce cachet de génie dans les choses de l'art qui caractérise si bien le peuple français. Les personnes qui sont revenues de l'exposition de Paris n'ont pu s'empêcher de faire cette remarque.

Cependant, les Américains ne manquent pas d'originalité. Pour preuve, le plan suivant, qui a été envoyé aux organisateurs de l'exposition :

“Un architecte connu, M. John Barritt, a envoyé un dessin très soigné représentant un monument de proportion gigantesque, ayant la forme d'une tour circulaire de huit cent pieds de diamètre à la base sur quatre cent cinquante pieds de hauteur. Elle aurait huit étages se rétrécissant du sol au sommet, la différence entre chaque étage formant une galerie en terrasse garnie d'une rampe en fer ouvré; le tout surmonté d'un immense dôme. Chacune des galeries aurait une voie circulaire carrossable, en outre des trottoirs pour les promeneurs, et on y aurait accès par de nombreux ascenseurs pour les voitures et les piétons. Chaque étage contiendrait des salles intérieures capables de recevoir la plus grande exposition qui ait jamais été tenue. Le tout serait construit en fer et verre, et serait éclairé par vingt-cinq mille lumières électriques.”

—J. Independent de Fall-River.

**Les Seigneurs de Dorvilliers (1)**

MESSIRE PHILIPPE GAUTHIER DE COMPORTÉ.

(Suite.)

Les richesses de Me. Philippe Gauthier de Comporté, à sa mort, étaient immenses, surtout si l'on tient compte de l'état du pays à cette époque. Il fut, après sa mort, représenté par ses enfants, qui devinrent ainsi les co-seigneurs de Dorvilliers. Le sieur Jean Gobin, leur tuteur, était, vu sa position, l'administrateur du fief, dont nous parlons.

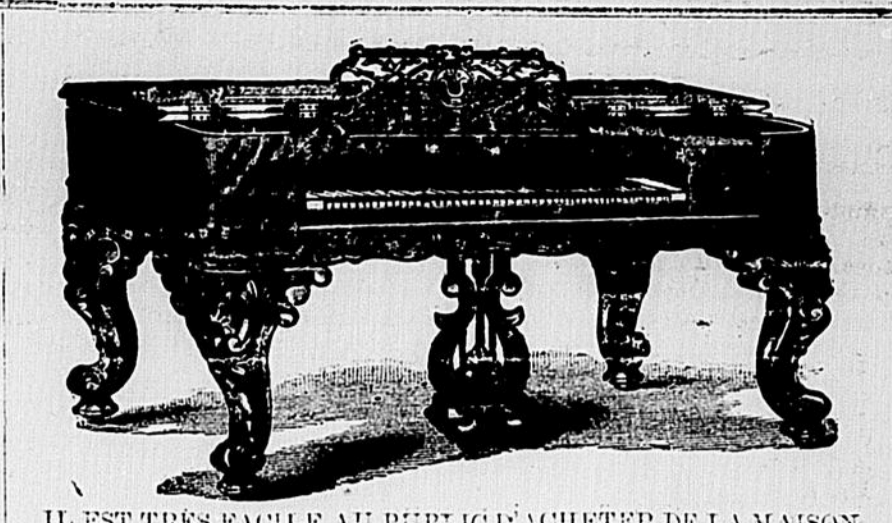
Le 29 avril 1701, le Conseil Souverain (2) rendit un arrêt sur la reddition des comptes du sieur Gobin, le tuteur. Cet arrêt, qui contient plusieurs pages d'écriture, est fort intéressant par les détails qu'il donne sur les recettes et les dépenses pendant l'administration du tuteur, ainsi que sur la rapacité apparente du tuteur; nous en ferons grâce, cependant, à nos lecteurs, pour ne leur en donner que la conclusion, qui leur paraîtra peut-être encore assez longue.

Cet arrêt conclut donc en disant : “Le calcul fait de la recette s'estant trouvé monter à la somme de quatre-vingt-neuf mil cinq cent soixante livres, quatorze sols, deux deniers; la dépense et reprise à celle de soixante-neuf mille quarante-six livres, quatre sols, huit deniers; partant il paraît que le comptable doit aux dits mineurs, de relique du présent compte, la somme de vingt mil cinq cent quatorze livres, neuf sols, six deniers, à payer, savoir: aud. sieur Rivierin, à cause de la dame, son épouse, la somme de neuf cent cinquante livres, quinze sols, trois deniers; aud. Sr. Peuvret, à cause de la dame, son épouse, la somme de trois mil deux cent quatre-vingt-quatre livres, dix-neuf sols, sept deniers; à Charles de Comporté, celle de cinq mille trois cent soixante-cinq livres, quatorze sols, trois deniers; à Louis de Comporté, celle de cinq mille six cent soixante-quatre livres, sept deniers; desquels Jacques, Charles et Louis de Comporté led. Gobin demeura tuteur, et fera valoir leur bien, ainsi qu'il est ordonné cy-dessus, pour leur en rendre compte à fur et mesure qu'ils arriveront en âge; au moyen de quoy led. Sr. Gobin est déchargé envers les d. Srs. Rivierin et Peuvret et leurs femmes de lad. succession, etc., etc.”

“BOCHARD CHAMPIGNY.”

(1) Voir les numéros des 16 août, et des 6, 13, 20 et 27 septembre.

(2) Jug. et délib. du Con. Souv. vol. IV, p. 507.



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON

**LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,**

vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. T-1 que le célèbre piano HARDMAN, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, MARI-SHALL & WENDELL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STEVENSON & CIE., depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup réus dans les communautés religieuses, et dans l'église de la société de la province de Québec.

Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

**Laurent, Laforce & Bourdeau,**  
1637—Rue Notre-Dame—1637  
MONTREAL.

29 SEPTEMBRE 1890.

excédant considérable de la recette sur la dépense, les immeubles consistant en maisons à louer en la ville de Québec, ainsi qu'on le voit dans l'arrêt relatif à la reddition de comptes susdites; en immeubles, en particulier d'Orvilliers, resta, cependant, à la succession de Comporté, qui, bien que vendu, en 1675, à François Pelletier dit Antaya, et, en partie acquis par les enfants de François Chouet de St. Romain, dont un portait le titre d'Orvilliers, resta, cependant, à la succession de Comporté, qui l'adjugea à Jacques, le fils aîné, le 16 octobre 1702, ainsi qu'on le verra plus tard, date où ce dernier était déjà majeur, et son frère, Charles âgé de plus de vingt ans. (3)

Secourant avec peine le joug de Gobin, leur tuteur, Charles et Louis Gauthier de Comporté présentèrent au Conseil Souverain, le 2 mai 1701, (où le premier avait 18 ans révolus, pour avoir été baptisé le 7 février 1683 et le second, environ quinze, l'acte de son Baptême datant du 23 1686, n'ayant qu'un an à la mort de son père), demandant leur émancipation. Le Conseil y répondit de la manière suivante: (1)

“Du lundy, deuxiesme may mil sept cent un.

“Le conseil assemblé.....

“Sur la requête présentée au Conseil par Charles et Louis Gauthier de Comporté, enfants mineurs de défunt Me. philippe Gauthier de Comporté, vivant prévost de la Maréchaulsée de ce païs; tendente pour les causes y contenues à ce qu'il plust au dit Conseil leur accorder lettres d'émancipation, pour, en vertu d'icelles, et sous l'autorité et curatelle de Mre. François Provost, gouverneur pour le roy de la ville et gouvernement des Trois-Rivières; de Me. Denis Rivierin, coner; et d'alexandre Peuvret, greffier en chef en ce Conseil; leurs parens; jôur de leurs biens meubles et revenus de leurs immeubles, afin de les faire profiter plus utilement que n'a fait jusqu'à présent le sieur Jean Gobin, leur tuteur, suivant l'usage et cours de ce païs: l'ordonnanée estant au bas portat communication de lad. requête au procureur général du roy, en date du 25e avril 1701; les extraits baptistaires des d. demandeurs, par lesquels il appert que led. Charles est âgé de plus de dix-huit ans, et led. Louis de quinze au moins, en dattes des vingt-sept février 1683, et 23e may 1686; et led. regre. du procureur général du 29e. du dit mois d'avril dernier. Le Conseil, avant faire droit, a ordonné et ordonne que la dite requête sera communiquée aux sieurs Provost, Rivierin et Peuvret, lesquels pourront prendre communication au greffe du d. regre. pour leurs réponses et offres veüs, estant communiqués au d. Procureur général, estre sur le tout ordonné ce qu'il appartiendra.

“BOCHARD CHAMPIGNY.”

(A suivre).

(3) On a vu, (numéro du 19 sept. dernier), que Marie-Anne Gauthier de Comporté, veuve du sieur Alexandre Peuvret de Gambartville, en 1701, n'y était pas encore majeure. Elle était donc plus jeune que ses frères Jacques et Charles.

(4) Jug. et délib. du Con. Souv. vol. IV, p. 577.

**DÉCÈS.**

A Berthier, le 27 de septembre dernier, à l'âge de deux ans, Paul-Emile, enfant de M. Eugène Goudron, agent d'assurance.

A Montréal, le 26 de Septembre dernier, à l'âge de 5 mois, Joseph-François-Edouard, enfant de M. Edouard Levesque, mécanicien.

ETABLISSEMENT 1877.

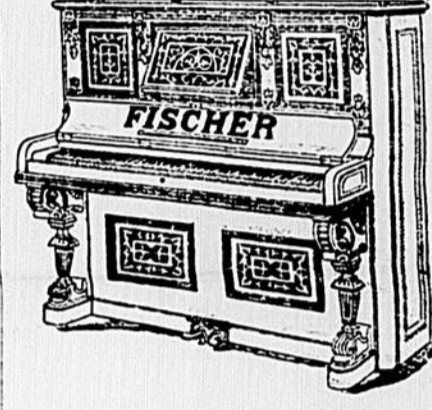
**J. O. WEILBRENNER,**

Agent d'Affaires et Encanteur  
FOUR LE  
DISTRICT DE RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire. Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleurs références.

POSTE BOTE 415—SOREL.

9 août 1889.



**LES PIANOS DOMINION**

FABRIQUÉS PAR LA  
Cie des Pianos et Orgues  
“Dominion”

De Bowmanville, Ont.,  
Sont en usage dans les Collèges et Couvents suivants :

**COLLEGES :**  
St-Yacinthe, Joliette,  
Sorel, St-Rémi,  
Farnham, Arthabaskaville.

**COUVENTS :**  
Villa-Maria, Ste-Croix, rue St.-  
Pensionnat N.-D., Hubert,  
Acad. St-Denis, Ste-Croix, rue Mai  
do St-Antoine, sonneuve,  
do Bourgeois, Sadré-Cœur, Sault-  
au-Récollet,  
do Ste-Anne, do Externat,  
do N.-D. des Anges, do St-Jean,  
Nouv.-Brunswick

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,  
L'Assomption, Gentilly,  
Chambly, La Baie,  
Joliette, Yamaska,  
Baie St-Paul, Ste-Gratruide,  
Arthabaskaville, St-Barnabé,  
Caraquet, N.-B., Marie-Ville,  
Asile Nazareth, St-Hugues,  
St-Henri, Acton,  
St-Benoit, Farnham,  
Providence, Co-  
teau St-Louis, Granby,  
St-Vincent de Rimouski,

do St-Léon, Miséricorde,  
Laprairie, Somerset,  
Pointe-Claire, St-Alexandre,  
St-Thérèse, Vaudreuil,  
Huntingdon, Ste-Cunégonde,  
Montmagny, St-Jacques,  
Yamachiche, Ste-Anne des P.,  
St-Andrews, Nicolet,  
Les Cédres, St-Grégoire,

# BOISSEAU FRERES,

235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.

Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.

AUSSI:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Anrah, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etoffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.

N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.

Nous recommandons comme extrême bas prix:—Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

## Boisseau Freres,

235 & 237, Rue St-Laurent, — MONTREAL.

6 avril 1889.

## L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépot au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,900.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.

Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$5.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

M. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guilbault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

## EUGENE GOUDRON,

Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président: F. O. LAMARCHE. —:—:— Gérant: P. GOUDRON.

LA

# Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

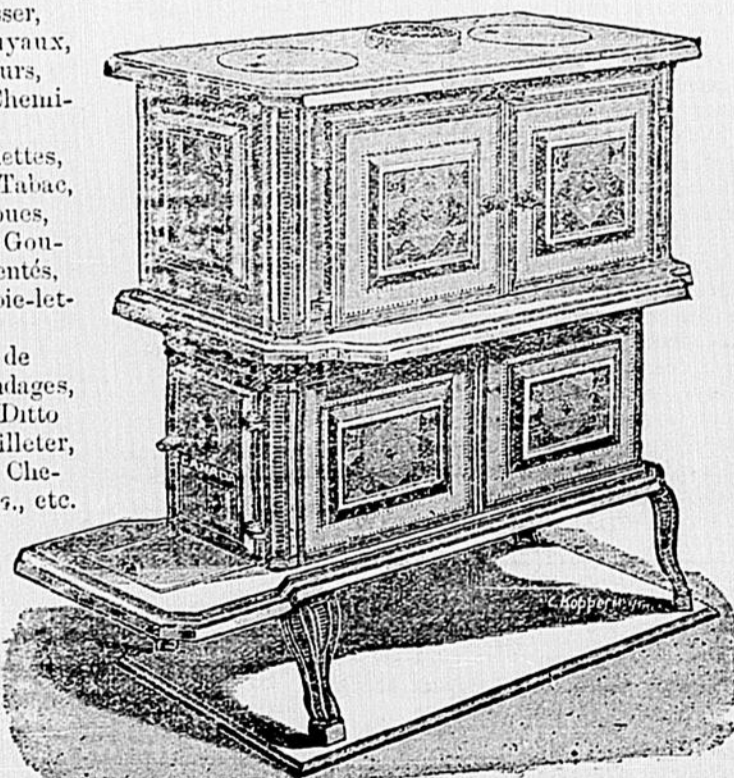
Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

## FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudières, Canards, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées, Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentes, Presses copie-lettres, Refouleuses de Bandages, Pliques de Ditto, Machines à filletter, Poids pour Chevaux, etc., etc.



## FABRIQUE DE

Boulons "Chevil'es" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Pouts, etc. Peintures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Erous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.

Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier

## ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier,

BERTHIER, Q.

A GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE, — SOREL P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE, — SOREL P. Q.

NOÉ PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST-BARTHELEMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de toutes collections et agences quelconques.

1er Mars 1889. — 1a.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov 1888.

DR C. LAFONTAINE,

MEDECIN et PHARMACIEN,

RUE EDOUARD - - BERTHIER

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Eglise,

BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

DR NOLIN, L. C. D.

Chirurgien-Dentiste

63 RUE GEORGES — SOREL.

Vendra à Berthier au bureau du Dr Lafontaine, tous les premiers lundi et mardi de chaque mois. Pour plus amples informations s'adresser aux Drs Lafontaine et Hénault.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

NICOLAS LENOIR,

BOLLANGER,

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE-ARTISTE,

RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

ASSURANCE contre le FEU

## PHENIX

DE LONDRES

ANGLETERRE.

ÉTABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Établie en 1804.

Émet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie ..... \$ 75,000,000

Surplus au fond de réserve. .... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.

Dépot au Gouvernement fédéral.

Pour la garantie des assurés Canadiens ..... \$187,043.60

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,

P. TELLIER,

NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

## Feu-Vie

A CIDANTS ET MARINE,

RUE EDOUARD, — BERTHIER.

30 nov. '88.

# F. J. A. DEMERS,

## HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE  
BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

## BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS:

## HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

## W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company,  
City of London Insurance Co. (Limited).  
Queen Insurance Company,  
Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)  
La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,  
Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—:o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell or:—

## Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

no. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov '88.

## FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARATOIRES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier. RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

LOUIS SEVERIN MASSE,

## MARCHAND ÉPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiseries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

## D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits. Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin

## COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER  
BERTHIER, Octobre 1889.

LÉGUMES

Potatoes, le minot.....	\$0 25 à 30
Oignons, le minot.....	à .....
Fèves, le minot.....	à .....
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des États-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à .....
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot.....	0 60 à 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à .....
Gaudirole.....	à .....
Graine de mil.....	à .....

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à .....
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 à 12
Lard salé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier..	35 à 55
Veau, jeune quartier....	40 à 50

FARINE

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde...	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarazin.....	à .....

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb.....	15 à 20
Beurre salé.....	18 à 20
Œufs frais, la douzaine.	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb.....	\$ 12 à .....
Miel en gâteau, la lb..	12 à 15
Sucre d'érable, la lb....	07 à 8
Graisse, la lb.....	12 à 0 15
Tabac en feuille, la lb..	08 à 0 13
Paille, le 100 bottes....	5 00 à 5 50
Foin, le 100 bottes.....	5 50 à 6 50
Peau de veau, la lb....	4 à 4
Peau de veau.....	8 à 0 10
Sirop d'érable, le gallon	90 à 1 00
Peau de mouton, jeune.	60 à 0 75
Cochon vivant, jeune...	3 00 à 4 00

PRIN DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs.	\$0 45 à 50
Sarazin..... par 50 lbs.	60 à 70
Orge..... par 50 lbs.	à .....
Pois..... par 66 lbs.	85 à 90
Graine de lin par 60 lbs.	à .....
Fèves..... par 60 lbs.	à .....
Blé de semence.....	1 50 à 1 60

## A VENDRE.

L'Histoire de la Seigneurie de la Paroisse et du Comté de Berthier. Prix: 50 cts. S'adresser à ce bureau.

## A Vendre.

Un magnifique moulin à scie tout neuf de 25 pieds par 80 avec deux scies rondes marchant par la vapeur (1 douze pouces) situé dans le meilleur endroit de la paroisse de St. Cuthbert.

Avec de plus un moulin à bardeaux, foin et presse.

Conditions faciles.

S'adresser à

M. PAUL LAVALLÉE

de St. Norbert.

10 mai 1889. — 1m.

## A VENDRE.

Une terre située à un mille en bas de l'église de Lanoraie, appartenant ci-devant à JOSEPH TOUZIN, contenant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, en culture, et vingt-cinq autres arpents suivants en profondeur, en bois. Avec maison, granges, etc., etc., en bon ordre.

Conditions faciles. \$1,000 comptant et la balance à termes.

S'adresser à

A. ARCHAMBAULT,

44, ST-VINCENT.

ou à ce Bureau.

</